



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Mortier sec à mélanger avec de l'eau, enduit pour murs et plafonds en intérieur et extérieur.
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur:**
KEIM NEDERLAND B.V.
(pour la Belgique)
Dukdalfweg 26 / NL-1332 BM Almere
Postbus 1062 / NL-1300 BB Almere
Tel. +31 36 53 20 620
www.keim.com / info@keim.nl
- **Service chargé des renseignements:**
Service clients
Téléphone: 0031 (0)36 53 20 620
E-Mail: info@keim.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Antipoisons / Antigif centrum: 0032 (0)70 245 245
GBK GmbH Global Regulatory Compliance
Emergency number: +49(0)6132/84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:Ciment Portland, produits chimiques
dihydroxyde de calcium**· Mentions de danger**H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.**· Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315 Consulter immédiatement un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

Le produit contient du ciment. Réaction alcaline du ciment au contact de l'eau ou de l'humidité. Éviter le contact avec les yeux ainsi que le contact prolongé avec la peau.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges****· Description:** Ciment Portland, hydroxyde de calcium, granulats de carrière et additifs**· Composants dangereux:**

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Portland, produits chimiques Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-XXXX	dihydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5-10%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE
(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne aération des locaux ou porter un masque à gaz.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 3)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

- Fermer les évacuations (risque de bouchage)
- Danger de glissade!
- Eviter la formation de poussières.
- Assurer une aération suffisante.
- Recueillir par moyen mécanique.
- Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- Eviter la formation de poussière.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

- Le produit n'est pas inflammable.
- Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

- Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
- Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

- Stocker à sec.
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- Eviter le développement et les dépôts de poussières.
- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Classe de stockage:** 13

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

—BE—

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****65997-15-1 Ciment Portland, produits chimiques**VL Valeur à long terme: 10 mg/m³**1305-62-0 dihydroxyde de calcium**VL Valeur à long terme: 5 mg/m³· **DNEL****1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

Inhalatoire	Acute - local effects, worker	4 mg/m ³ (worker)
	Acute - local effects, consumer	4 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - local effects, worker	1 mg/m ³ (worker)
	Long-term - local effects, consumer	1 (consommateur)

· **PNEC****1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

Aquatic compartment - freshwater	0,49 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,32 mg/l (marine water)
Terrestrial compartment - soil	1080 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant	3 mg/l (Les boues d'épuration)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni broser.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· **Protection respiratoire:**

Porter un masque respiratoire en cas de formation de poussières.

Filtre: FFP2

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines

· **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Épaisseur recommandée: ≥ 0,5 mm

(suite page 6)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 5)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gantsValeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Porter des lunettes de protection contre les poussières.

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

En cas de contact, laver soigneusement la peau et mettre de la crème.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Consulter le chapitre 12 et 6.2**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:**

Pulvérulent, granuleux

Couleur:

Gris

· Odeur:

Inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:11,5 - 13,5*
mélangé avec de l'eau**· Changement d'état****Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.**Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition:**

non applicable

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

Non déterminé.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 6)

· Limites d'explosion:	
Inférieure:	non applicable.
Supérieure:	non applicable.
· Propriétés comburantes	non applicable
· Pression de vapeur:	non applicable
· Densité à 20 °C:	1,45* g/cm ³ Densité apparente
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	non applicable
· Taux d'évaporation:	non applicable
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	< 2 g/l (Ca(OH) ₂) Peu soluble miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non applicable
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Alcalin, réagit à l'eau et durcit.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Stable à température ambiante.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

Oral LD50 >2000 mg/kg (rat) (OECD 425)

Dermique LD50 > 2500 mg/kg (lapin) (OECD 402)

· Effet primaire d'irritation:**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· En cas d'inhalation: Irritant pour l'appareil respiratoire.**· En cas d'ingestion:** Irritation possible.**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Produit contenant moins de chromates. Aucun effet de sensibilisation si la durée maximale de stockage est respectée.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Aucune étude expérimentale connue.

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****1305-62-0 dihydroxyde de calcium**

NOEC 72h; 48 mg/l (algue d'eau douce)

14d; 32 mg/l (organismes invertébrés marins)

EC10/LC10 oder NOEC 2000 mg/kg (Les macro-organismes)

12000 mg/kg (Les microorganismes du sol)

NOEC 21d; 1080 mg/kg (plantes)

EC 50/48h 49,1 mg/l (organismes invertébrés d'eau douce)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 8)

EC 50/72 h	184,57 mg/l (algue d'eau douce)
LC 50/96 h	457 mg/l (Les poissons marins)
	50,6 mg/l (poissons d'eau douce)
	158 mg/l (organismes invertébrés marins)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
Le produit à notre connaissance ne contient pas d'halogènes organiques. Le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Éliminer selon les réglementations locales.

Catalogue européen des déchets

17 01 01 | béton

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Évacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

BE



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 9)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
	N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.
· "Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction observé:**
 - TRGS 200 (Allemagne)
 - TRGS 500 (Allemagne)
 - TRGS 510 (Allemagne)
 - TRGS 900 (Allemagne)
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2017

Numéro de version 12

Révision: 13.03.2017

Nom du produit: KEIM ENDUIT-STANDARDPUTZ (STANDARDPUTZ)

(suite de la page 10)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.
EC50: Half maximal effective concentration.
LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.
NOEC: No observed effect concentration.
REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**